

si le Gouvernement faisait pour les producteurs de blé ce qu'il fait pour la plupart des autres Canadiens.

Voilà qui nous donne une idée des sacrifices que la politique du Gouvernement actuel imposera aux producteurs de blé. Or, j'estime que c'est trop exiger du cultivateur, surtout si l'on tient compte des conditions qui sévissent dans l'Ouest depuis dix ans. Les cultivateurs de l'Ouest ont assez de misère à subsister lorsqu'ils vendent leur blé 70 c. le boisseau, sans les obliger à sacrifier une part de leur revenu variant entre 85 et 100 millions de dollars. D'après ce que j'ai lu dans les journaux, d'après ce que m'écrivent des citoyens de toutes les parties des Prairies, et si l'on en juge également par l'opinion de mes commettants, des groupements intéressés et des producteurs de blé de ces provinces, l'attitude du Gouvernement au sujet du blé n'est pas du tout satisfaisante. Nous sommes d'avis que la méthode des primes et les règlements édictés à cet égard ne sont ni satisfaisants ni pratiques, étant donné la façon dont les cultivateurs de l'Ouest devront procéder au cours de la campagne actuelle. Le Gouvernement a reçu des plaintes de toutes les parties du Canada et les syndicats du blé ont protesté contre cette façon d'agir. Les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta, et même du Manitoba, je crois, ont dénoncé cette méthode. La Fédération des agriculteurs proteste et un ancien ministre de l'Agriculture du régime actuel, l'honorable W. R. Motherwell, aurait déclaré, dans une lettre au secrétaire de la United Farmers of Canada, section de la Saskatchewan, à Saskatoon, qu'à son avis les producteurs de blé de l'Ouest devraient se rendre en groupe à Ottawa.

Je suis convaincu, monsieur le président, qu'en ce qui concerne l'attitude générale du Gouvernement au sujet du blé, la réduction des emblavures et la méthode des primes sont beaucoup trop draconiennes pour qu'on puisse les appliquer en une seule année. Le ministre de l'Agriculture propose que les emblavures soient réduites de 9 millions d'acres, ce qui représente environ le tiers des superficiesensemencées l'an dernier. S'il y a lieu de réduire ainsi les emblavures,—et je ne prétends pas que ce soit inopportun—il me semble que la réduction projetée est beaucoup trop considérable pour qu'on puisse l'effectuer en une seule année; elle aurait sûrement pour effet de bouleverser et de désorganiser nos méthodes actuelles de culture. Il me semble également que ces primes donneront lieu à des abus sans nom, ou tout au moins à des injustices et des inégalités de traitement. Le cultivateur important sera favorisé au détriment du moins fortuné; le mauvais cultivateur au détriment du bon cultivateur. Ce plan favorisera celui qui appauvrit sa terre d'année en année on n'y semant

[M. Bence.]

que du blé; mais l'agriculteur qui poursuit une méthode rationnelle—blé, céréales secondaires, jachère—ne pourra pas en bénéficier dans la même mesure que le cultivateur imprévoyant. Je suis d'avis que le meilleur plan est celui qui a été proposé au cabinet ainsi qu'au comité, lequel comporte une augmentation sensible du versement initial, la suppression des primes et des règlements y afférents, la permission accordée au cultivateur d'accumuler sur sa ferme une certaine réserve comme mesure de prévoyance ou, si vous aimez mieux, à titre d'assurance-récolte, en quelque sorte, contre les mauvaises années qui viendront aussi sûrement que nous avons les bonnes aujourd'hui. Le cultivateur se rend bien compte qu'il ne peut disposer du rendement des emblavures actuelles. Dites-lui—ce n'est que juste—que vous ne pouvez prendre qu'une partie du blé qu'il moissonnera, mais permettez-lui de décider lui-même des méthodes de culture à employer sur sa terre, car les méthodes de l'un ne sont pas tout à fait celles de l'autre. Le plan actuel ne lui laisse aucune latitude, ou bien alors il ne saurait profiter des primes.

L'hon. M. HANSON: Il est enrégimenté.

M. BENCE: Parfaitement. Les bons cultivateurs savent exactement comment s'y prendre pour tirer de leur terre un rendement maximum. Ils devraient rester libres d'agir ainsi, à cette réserve près qu'ils ne pourront disposer que d'une proportion déterminée de leur récolte.

Le programme proposé par la fédération de l'agriculture me sourit énormément. La proposition qui laisserait le cultivateur libre d'accumuler une réserve sur sa ferme à titre d'assurance-récolte me paraît saine et sensée; elle mérite qu'on l'adopte.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré à la Chambre, si j'ai bonne mémoire, que le cabinet étudiait le projet d'aider au cultivateur à construire des greniers sur sa terre. Mais il a aussi déclaré, en une autre occasion, qu'il serait impossible de donner suite à ce projet avant le mois de juillet prochain. Le cultivateur est à ensemercer sa terre; il doit savoir dès maintenant comment il pourra disposer de sa récolte, quand il la moissonnera. Le ministre de l'Agriculture se sentirait sans doute plus à l'aise, s'il pouvait se faire une juste idée de ce que sera la récolte, mais le cultivateur doit prévoir dès maintenant; s'il ne peut compter sur aucune assistance pour l'emmagasinage sur sa ferme, il devra réduire d'autant ses emblavures; il ne peut se reposer sur une assurance-récolte comme celle que j'ai préconisée.

Les données que fournit le bureau de la statistique établissent clairement que le coût de la vie augmente au Canada, et qu'il n'a cessé d'augmenter depuis l'ouverture des hos-